



AVIS DE CONCOURS POUR LA CONCEPTION DU LOGOTYPE ET LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA SOCIETE DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES, SOCIETE ANONYME (SOCOTRA.SA)

Dans la perspective de l'opérationnalisation de la Société de Commercialisation et de Transformation de Produits Agricoles, Société Anonyme (SOCOTRA.SA), créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) à travers sa Délégation Consulaire Régionale du Nord basée à Ouahigouya et ses partenaires, il est lancé le présent avis qui vise à recruter un prestataire pour la conception du logotype et l'élaboration de la charte graphique de ladite Société.

SOCOTRA.SA est une entreprise dont le but est la production, la transformation et la commercialisation de produits agro-pastoraux, au profit des acteurs agricoles et commerçants de la région du Nord.

Le concours est ouvert à tous cabinets spécialisés en communication ou graphistes free-lance.

Le présent concours a pour objet de :

- proposer un logotype qui sera l'identité visuelle attachée à la société SOCOTRA.SA et susceptible de refléter sa mission, ses valeurs et ses objectifs ; le logotype doit être institutionnel et reprendre les éléments qui caractérisent les activités et le métier ;
- proposer une charte graphique qui servira à caractériser tous les écrits émanant de la société SOCOTRA.SA.

Le logo et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication externe et interne de SOCOTRA.SA.

L'œuvre retenue sera primée par une enveloppe **d'un million (1 000 000) de FCFA** et une attestation.

Les termes de référence du concours peuvent être retirés gratuitement au Secrétariat de la Direction des Moyens Généraux de la CCI-BF à OUAGADOUGOU, sise Avenue de Lyon, 01 BP 502 Ouagadougou 01, téléphone : 25 30 61 14/15 ou être consultés sur le site web de la CCI-BF à l'adresse www.cci.bf

Les œuvres devront parvenir au Secrétariat de la Direction des Moyens Généraux de la CCI-BF **au plus tard le 17 juin 2022 à 09 heures 00 minute GMT.**

SOCOTRA. SA se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel à concours au cas où elle n'obtiendrait pas de propositions satisfaisantes. Elle ne remboursera aucun frais engagé par les candidats dans le cadre de ce concours.

Le Chef de Projet

Yacouba DADJOARI